



Communication le 28/04/2026

## Addendum – Référentiel BBCA Neuf et BBCA Rénovation

**Sujet : Cas de données environnementales supprimées ou mises à jour entre la phase Conception et la phase Réalisation**

**Dans le Référentiel BBCA Neuf V4.1 du 31 mars 2023**

- **S'applique aux versions antérieures BBCA Neuf**
- **S'applique aussi à BBCA Rénovation**

### **§ 1.2.2.d) : Cas de données environnementales supprimées entre la phase Conception et la phase Réalisation**

*Les données environnementales hors DED ont une date limite de validité. Celle-ci est de 5 ans pour les FDES sous la norme NF EN 15 804+A1. Une donnée ayant dépassé sa date de fin de validité ne peut pas être utilisée pour une évaluation en Conception ni en Réalisation.*

*Dans ce cas, elles sont considérées comme archivées par le logiciel d'ACV Bâtiment agréé par la DHUP. Une fonctionnalité du logiciel permet à l'utilisateur de mettre à jour ou de retirer les fiches archivées.*

*Afin de pallier l'absence de donnée environnementale due à l'archivage entre les évaluations de Conception et d'Exécution, la règle suivante peut être utilisée.*

#### **Le texte suivant :**

*Lorsque des données environnementales utilisées en phase Conception ont dépassé leur date de fin de validité en Réalisation, le modélisateur est autorisé à conserver ces données environnementales initiales sans justification si la somme totale de ces données périmées ne représente pas plus de 5% du total de  $Ic_{Composants\ BBCA}$  du projet de conception (soit environ  $35\text{ kgCO}_2/\text{m}^2$  pour les logements et  $45\text{ kgCO}_2/\text{m}^2$  pour le tertiaire). Dans le cas contraire, le modélisateur doit utiliser une nouvelle donnée environnementale.*


HG

**Est remplacé par :**

Les données environnementales pouvant être utilisées conformément au § I de l'article 16 de l'[Arrêté du 4 août 2021](#) sont les données disponibles à la date de réalisation du calcul des indicateurs I<sub>construction</sub>, I<sub>cded</sub> et I<sub>cbâtiment</sub>. Toutefois, si des données ont été utilisées lors d'un calcul antérieur de ces indicateurs, puis mises à jour ou supprimées, elles restent utilisables dans les conditions prévues au § I de cet article.

Cette règle s'applique également dans le cas où une donnée environnementale au format NF EN 15804+A1 a été utilisé lors d'un calcul antérieur, puis mise à jour au format NF EN 15804+A2. La donnée environnementale au format A1 reste utilisable.

Association BBCA  
Association pour le développement  
du Bâtiment Bas Carbone  
26 rue de Bourgogne - 75007 PARIS  
contact@batimentbas carbone.org  
Siret : 810 777 730 00013

  
Hélène Genin  
Déléguée générale BBCA

HG